A SON'S DEVOTION.

Slaved and Saved and Finally Died for His Parents.

During the fall of '95 we had quite a rush of business and Manager Gunn engaged several additional clerks. Among them was a young fellow of 24 named Johnson, for short. Johnson was the brightest of the lot and a hard worker. He was well educated, though the exact amount of learning he possessed none of us could ever tell. One day there was a letter received by the house which was a jumble of French and English. No one could make it out completely, though we all had a look at it. Finally some one suggested showing it to Johnson. In a few minutes a translation in English was returned with the original, and Johnson was back at his regular work just as though he had done nothing out of the ordinary. The same thing happened with a letter written in German. He was quick at figures, and never tired of work. When the rush was over, Johnson was the only new clerk retained. When work was to be done at night, Johnson was on duty occasionally by assignment, but more frequently he was working for some other clerk, and thus made several dollars a month extra. There was a mystery about the young fellow, however, that we could not fathom. No one knew where he lived or dined. While always presenting a clean and neat appearance, he wore the same clothes for over a year. They looked old, but were always well brushed. He let his beard grow, and his hair was quite long. Once I saw his face get very red when one of the boys whistled "Johnny, get your hair cut." One day I was passing by a ten-cent restaurant and, happening to look in, I thought I saw Johnson sitting in the rear. His back was to the street, however, and not being certain, I waited on the next corner till he came out. Sure enough, it was Johnson. For noonday lunch he always had bread and butter, and drank nothing but water. No one ever saw him spend a cent, and we concluded he was miserly. Still he acted and talked like a gentleman.

Things went along in the usual way till about a month ago, when, like a thunderclap, we heard Johnson was going to quit. He had quite a long talk with the manager and it was then announced that Johnson would bid us good-by next day at noon. Of course we all made arrangements to be present when the time came to look for Johnson, and were gathered in a group discussing him, when a smooth-faced young man joined us. He was dressed in well-fitting clothes, patent leather shoes, wore gloves and carried a cane. When he spoke we recognized Johnson.

"Gentlemen," he said, "I wish to bid you all farewell, and at the same time thank you for the past kindnesses. I know many of you have wondered at my peculiarities, and before leaving I wish to explain my conduct while among you. I am the only child of parents who devoted their lives and means to my education and advancement. Nothing was spared to give me the advantages of a gentleman of means. At first I attended various schools of learning in this country, and then went abroad. I lived and studied in Germany and France, and visited nearly all of Europe. I would doubtless be still abroad were it not for a friend who wrote me that my parents had met with some serious financial losses and would doubtless need assistance before long. Acting on this suggestion, I returned to my home and found the statement to be true. After patient investigation, I aided in the settlement of our affairs so that at least a home for my parents could be saved from the wreck, but on this home there would be a mortgage. Now to clear off this mortgage I must go to work, and the first position I had was as assistant clerk on a steamboat. Arriving in St. Louis, I began looking for work, and finally secured a place here. Now, you all know I did not receive much salary at first, and to make any headway to meet the mortgage must be very saving. I was working for the old folks, who had stinted themselves for my sake. I sought extra work, and when I did not get it here I looked for it elsewhere at night. As an expert accountant I spent many nights going over books for concerns that had poor bookkeepers, or wished annual statements. In this way I accumulated considerable extra money, and from the bank received interest that helped to pay my small expenses. On next Monday the mortgage on the home of my parents falls due, and" (drawing from an inside pocket a large roll of greenbacks) "here is the money to pay it. With this explanation I trust that I will carry with me your good opinions and leave behind good friends."

Well, sir, we nearly shook Johnson's arm off, and there were tears in his eyes as he left the house. I picked up a southern paper a few days ago and read this item:

"The old homestead of the Johnsons, up at the Bend, was completely destroyed when the levee broke. Cattle, farming implements, as well as house and outbuildings, were swept away by the mad rush of the waters. But this was not all. In making an attempt to save the life of a neighbor, young Johnson was drowned."

From letters received since then I learned that this was my friend Johnson.—St. Louis Republic.

TO STUDY THE BRAIN.

Science Turns Its Attention to This Wonderful Organ.

Dr. Burt G. Wilder, the professor of the science of the human body at Cornell university, is a remarkable man. His methods are original and interesting to such a degree that he fascinates his students with his ideas. He believes that in order to suggest means to improve the quality of human brains men of science must have an opportunity to study the brains of distinguished persons, not merely in the work that they have accomplished, but in the structure and peculiarities of the cerebral organs themselves.

This I believe to have been the origin of Dr. Wilder's celebrated request that men and women, "educated and moral persons," should bequeath their brains to his collection in order that they might be studied for the benefit of humanity. That request has not been without fruit. Everybody has not greeted it with an incredulous smile, and several persons, known publicly for the possession of more than ordinary powers of mind, but whose names, for obvious reasons, are withheld, have, I am informed, already bequeathed their brains in the manner suggested.

It appears, however, that others desirous to advance the interests of science by placing their brains at its disposal after they are through with them, have hesitated, in consequence of the belief that a mutilation of the head is necessary in order to remove the brain, and such mutilation would be a source of distress to their surviving friends. Recently Dr. Wilder has demonstrated that no such mutilation is needed, but that the brain may be removed in perfect condition by making a single incision, and without disfiguration of the skull.

Among the bequests of brains recently received is said to be that of a well-known literary woman of Boston.

It is obvious that Dr. Wilder's idea is correct, and that the proper way to study the organ of the human intellect is not to confine the investigation to the brains of criminals, and persons of a low order of intelligence, but to apply the same methods to those higly organized brains which have rendered marked service to mankind. In that way we may learn wherein resides the secret of intellectual power and eventually, perhaps, become able to influence the development of such powers at their very root. Think what the world might have learned if a scientific examination could have been made of the brain of Socrates, or that of Aristotle, or that of Newton, or that of Shakespeare, or that of Franklin, or that of Napoleon.

That great man will become doubly great who first confers benefits upon his fellowmen by the application of the extraordinary mental powers with which nature has endowed him, and then adds to those benefits by allowing to be revealed, when his career is ended, the peculiarities of functions and structure which made his brain an instrument superior to those of his fellows.—Garrett P. Serviss, in N. Y. World.

A Cats' Hotel.

An American lady and her daughter recently opened a hotel for cats, and it seems to have turned out a very paying concern, for they receive a large number of both winter and summer boarders. The cats' hotel is situated close to the Hudson river, and rejoices in the name of Naurashaun Farm. For 10 shillings a cat is boarded for one month, and there are no extras. Each cat has its own little home, and even its own yard, which is tuffed. Pussy is an exclusive creature, and often dislikes to be made to eat, or, indeed, to mix much with her fellows. Curiously enough, the only other boarders taken are parrots and canaries.

What He Desired.

"You know," she said, with a little asperity, "that women have the reputation of being able to make money go further than men."

"That's true," replied the man of small economies, "and it's just what I object to. What I want them to do is, to let it keep still where it is and rest a little now and then."—Washington Star.

Is He?

Freddie—Papa, what is a furrier?

Papa—A man who deals in furs.

Freddie—Then is a man who deals in dogs a currier?—Philadelphia North American.

Writer's Cramp.

Scribbler—I've been suffering a good deal lately with writer's cramp.

Atticus—In your fingers, or in your stomach?—Somerville Journal.

THEY ARE JEWS.

The Abyssinians and Their Hebrew Ancestors.

As to Emperor Menelik. This monarch's recent prowess, both moral and material, has taken the civilized world by surprise; his hordes of warriors have proved quite equal to well-disciplined European troops, and he himself has turned out more than a match for a diplomacy said to be figlia d' un prete e di Machiavelli. The wonder should have been less; Menelik simply chase de race, being a direct descendant of King Solomon, his very name being taken after that Menelik, son of Queen Mekeda or Nicula—the queen of Sheba of the Scriptures—and of the great Hebrew monarch. Menelik means "another myself," though Arab historians will have it translated as "Son of the Wise" by assimilating Menelik to Ebn Alek—a familiar philological proceeding. At any rate, it is evident that the Negus is of the chosen people; and this once established, we need no more wonder at his extraordinary intelligence.

Nor is he alone of the race in his empire; Ethiopia is simply ruled by Jews—not the Jews one sees as a rule in the east, but by authentic Hebrews, the official descendants of the escort of 12,000 which Solomon's solicitude provided for the Menelik of 3,000 years ago, when that favorite son of his, having finished his studies in the temple, set out to join the queen, his mother. A new Judea was founded thus after the death of Makeda. Menelik originated the Solomonian dynasty of Ethiopian emperors, and Jerusalem became the center of pious pilgrimages for the people. Two important immigrations took place—during the first captivity, namely, and during the reign of Salmanassar, the exiles getting rapidly acclimatized and absorbed in the bulk of the Ethiopian nation. A last exodus followed after the destruction of the temple; but, strangely enough, this batch of exiles remained without the sphere of action or influence of their African countrymen. Through all these centuries they have kept the proud nickname of Fallazias—exiles; they live in ghettos built by themselves in the province of Samen; they are exempt from military duty; they disdain trade, metal working being their only occupation, and they have remained faithful to their ancient creed.—London Standard.

KRAG-JORGENSEN BULLETS.

Effect on Human Bones Fired at Various Distances.

An interesting experiment has been made at Kansas City with the Krag-Jorgensen rifle to ascertain the effect of its bullets on human bones. The test was made under the direction of Dr. J. D. Griffeth, ex-surgeon general of the Missouri state militia. It has been the belief of the army officers and military surgeons that the 30-caliber steel-jacketed bullet which the Krag-Jorgersen rifle shoots would either kill a soldier instantly or leave a wound which would enable him to fight on without knowing for a long time that he had been injured.

This theory has apparently been dissipated. A human head and several lower limbs of human cadavers were used. The targets were placed in front of a high embankment. Dr. W. T. Stark and Gen. Milton Moore, of the state militia, were the sharpshooters. The shooting began at a range of 500 yards, and over 200 rounds were fired at various distances.

One of the first bullets fired struck the head just above the nose at a range of 500 yards. The skull was shattered as if it had been an egg shell, and the bullet buried itself in the embankment, where it was dug out later as bright and perfect as when it was placed in the rifle. Other bullets pierced the skull and splintered the bone in radiating lines. The bullets also tore the bones of the legs into splinters.

According to the opinion of those present, the test showed that at any distance under 1,000 yards the rifle throws a missile which rends human flesh, disintegrates human organs and tears and shatters human bones into fragments. Beyond 1,000 yards—and the gun will carry three miles and kill—the bullet bores a small round hole through bone or tissue.

Dr. Griffeth will prepare the shattered bones for exhibition, and will make a report of the tests to the National Association of Military Surgeons, of which he is a member.

The report will be forwarded to the war department.—Washington Post.

How She Caught Him.

Gwendoline—I just can't understand why Mr. Fudleigh is so taken with Sue Dollyer. She never had an admirer before in her life.

Beatrice—Oh, didn't you hear? When they were introduced she asked him whether his folks were still living in England, or whether they had settled in America, too.—Cleveland Leader.

Not a Nut at All.

The peanut is said by the department of agriculture to be no nut at all, but a pea with a shell around it.

L'ABEILLE DE LA NILLE-ORLEANS

est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

VENTES A L'ENCAN

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion Rare.

—POUR—

Un Placement Profitable.

PROPRIETE CONFISQUEE

DE VALEUR.

Dans la liquidation du The Southern Syrups, Liquors and Cordial Manufactory.

No 46,869 Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 8 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable N H Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 4 mai 1897 in re et pour le compte de la Southern Syrups and Cordial Manufactory en liquidation, je procéderai à la vente à l'encan, à savoir—

Sur une rente viagère d'une certaine propriété confisquée sur la mort d'un premier propriétaire, la propriété est décrite comme suit—

1° Quatre certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, maintenant Decatur, Nouvelle-Levée, maintenant North Peters, Bienville et Conti, désignés par les Nos 7 9, 15 et 16. Les lots 7 et 9 se touchent et mesurent chacun 21 pieds 1 1|2 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée et 20 pieds 4 1|2 pouces dans le fond.

Le lot No 7 a une profondeur de 46 pieds 7 1|2 pouces sur le côté vers la rue Bienville et 40 pieds 8 1|2 pouces sur le côté du lot No 9. Le lot No 9 a une profondeur de 43 pieds 8 pouces sur le côté du lot No 7 et 37 pieds 9 pouces sur le côté du lot No 11. Les lots Nos 15 et 16 se touchent et mesurent chacun comme suit: Le lot No 15 mesure 20 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur de 37 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 20 pieds 4 pouces et 4 lignes de face sur la rue Levée, sur une profondeur de 40 pieds 8 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant et connues par les nouveaux numéros municipaux 331 et 333 rue Nouvelle-Levée, maintenant N. Peters, et 330 et 332 rue Levée, maintenant Decatur.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et le vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final; ensemble avec l'assurance et toutes les autres clauses usuelles de vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. H. Browne, notaire; un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication; les acquéreurs devront assumer les taxes de 1897 en plus et au-dessus le prix de l'adjudication.

8 mai—8 9 16 23 30—juin 8

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Désirable et bien situé cottages doubles et simples dans le Quatrième District—Un cottage résidence No 832 rue Josephine, entre les rues Fulton et Rousseau—Le cottage double et productif Nos 628 et 630 rue Septième, entre les rues Fulton et Chippewa—Le cottage double formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa—Cottage simple No 3008 rue Chippewa, entre les rues Septième et huitième.

Succession de Louis Fahrmann No 30,942, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, et aussi dans l'affaire de John G. Fahrman vs les mineurs, Louis S., John J. et Edward Andre Fahrmann No 52,965, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR BAUMGARDEN & STERN—L. L. Stern, Encanteur—Bureau No 826 rue Commune—Le JEUDI, 3 juin, 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu positivement en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 14 avril 1897, et signé le 21 avril 1897, et aussi en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 28 avril 1897, dans les procédures d'une assemblée de famille et aussi en vertu et conformément avec un ordre supplémentaire daté et signé le 28 avril 1897 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour et rendu dans l'affaire ci-dessus de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé et étant dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Jackson, Joséphine, Rousseau et Fulton, maintenant St Thomas, désigné par le No Dix sur un plan par M. Grubner, en date du 26 me jour de juin 1870, conformément à laquelle ledit plan le dit lot mesurant trente-et-un pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Joséphine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds deux pouces et cinq lignes et le lot est désigné par le No 10 sur un plan fait par Floquet et Crampon, déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits et privilèges, etc., qui y appartiennent. Les améliorations sus ledit lot sont désignées comme suit: Le cottage simple connu par le numéro 532 Joséphine, ayant trois chambres et cuisine, cave, hangar, etc., et commandant un bon loyer.

2° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent eu qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville (ancienne ville de Lafayette, paroisse Jefferson), dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Fulton et Chippewa, les dits lots sont désignés par les Nos Huit et deux sur un plan déposé par l'étude de J. F. Coffey, notaire, comme plan 19; ladits lots sont contigus et le lot deux formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa, mesure trente pieds de face à la rue Septième sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de quatre-vingt-un pieds; le lot un mesure trente-et-un pieds neuf pouces de face à la rue Septième sur une profondeur, entre lignes parallèles, de quatre-vingt-un pieds.

Les dits lots sont bornés dans le fond par la ligne du lot trois sur le dit plan lequels lots sont formés des lots huit et neuf sur un plan annexé à un acte daté le 10 de juin 1842, passé pardevant D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Les améliorations sur les lots sont décrites comme suit: Le Cottage double Nos 628 et 630 rue Septième, contenant deux chambres de chaque côté, toit en bardeaux, cour, citerne, etc; Le Cottage double couvert en ardoise formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa ayant quelques trois chambres, cuisine de chaque côté avec cour, citerne, etc. Et le Cottage simple dans le fond No 3008 rue Chippewa, contenant quelques deux chambres, cour, écurie, hangars, ect.

Le tout toujours bien loué et situé sur les lots ci-dessus décrits.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un et deux ans, avec billets des acquéreurs subdivisés, de façon à satisfaire tous les partis intéressés, lesdits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final et garantis par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie tel les que les clauses de non-aliénation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, le transfert de la police aux porteurs des billets, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1897 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis du prix de leurs enchères au moment de la vente, les actes de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais des acquéreurs.

2 mai—2 13 20 27—juin 3

Succession de Mme Winnie Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 51,616—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personne intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Gallagher, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. PAUL O. GUERIN, Greffier.

PHARMACIE DELOCHE

GEO. TUSSON, Gérant,

COIN BOURBON ET DUMAINE.

Tous les médicaments patentés et autres seront toujours frais et vendus à prix réduits.

2mai—4Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

PROPRIETES

Substantielles et de valeur

Améliorées et non améliorées

—DANS LES—

DEUXIEME ET CINQUIEME DISTRICTS.

2 Juin 1897.

J. B. Junqua et als.

vs.

Pelican Homestead and Building Association.

No 52,224—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS—A. A. LESSEPS, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet—MERCREDI le 2 juin 1897, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet. En vertu de et conformément à un ordre de l'HON. FRED D. KING, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté et signé le 18 avril 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

1° TROIS LOTS DE TERRE, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le DEUXIEME DISTRICT de cette ville, dans l'îlet 374, borné par LES RUES DUMAINE, ST PHILIPPE, WHITE ET DUPRE, désignés par les Nos 10 11 et 13, et mesurant chacun trente-et-un (31) pieds cinq (5) pouces et six (6) lignes de face sur la rue ST PHILIPPE, sur cent (100) pieds de profond.

2° SEPT LOTS DE TERRE VACANTS ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le DEUXIEME DISTRICT de cette ville dans l'îlet borné par les RUES TOULOUSE, LOPEZ ET SALCEDO ET LA PROMENADE CARONDELET, désignés comme les Nos 3 à 9 tous deux inclusivement et mesurant chacun vingt-neuf (29) pieds et une (1) ligne de face à la rue Toulouse sur cent (100) pieds de profondeur (plus ou moins) et formant les encoignures des rues TOULOUSE ET LOPEZ et des rues TOULOUSE ET SALCEDO.

3° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville, et originairement connu comme la PROPRIETE DE L'ENTREPOT BROOKLYN, désigné comme lot 9 de l'îlet No 9, borné par les AVENUES PACIFIQUE ET PELICAN, (antrefois rue Peters) et les rues Elmire et Alix, et mesurant trente-un (31) pieds sept (7) pouces de face à la dite Avenue Pacifique sur une profondeur de cent-vingt-trois (123) pieds (8) pouces entre lignes parallèles. Ces améliorations là dessus consistent en une BATISSE SIMPLE A DEUX ETAGES, No 335 AVENUE PACIFIQUE, contenant quelques six chambres et louée pour $16.00 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans ou à un an; le tout à l'option des acquéreurs; la portion à crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets des acquéreurs avec lien de vendeur et privilèges et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir également toutes les clauses usuelles de garantie, telles que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les propriétés doivent être conservées assurées et les polices transférées, etc.

Les acquéreurs assumant en plus et au-dessus le montant de leur enchères, les taxes dues et exigibles en 1897, et devront faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant FRED. ZENGEL, Esq., notaire.

28 avril—28—mai 9 16 23 30 31—juin 1 2

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 53,286, Division C—Wm W. Washburn vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William W. Washburn, insolvable, soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robt P. Upton, notaire, en son bureau dans la Bâtisse Morris, coin Camp et Canal en cette ville, commençant mercredi le 2me jour de juin 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que G. V. Tebault, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.—Nouvelle-Orléans, 29 avril 1897—Signé: F. A. MONROE, Juge.—Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

30 avril—30—15 29 mai

L'Ivrognerie, ou la Polydipsie Ebriété guérie sans que la personne affectée de cette maladie le sache ou puisse jamais le découvrir. Médication facile, n'offrant aucun danger. Pour plus amples détails, envoyer deux timbres poste de deux sous. Toute correspondance strictement confidentielle. Docteur A. S. de Villeneuve, P. O. Box 1668, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO.

Grande Vente En Partage

—DE—

Propriétés Foncières

Magnifiquement situées

—ET—

Très Productives.

Le Superbe Lot pour Bâtir

Coin Baronne et Avenue Jackson

La résidence avantageuse en Bois et à deux étages.

No 2207 rue Baronne, près de l'avenue Jackson.

Le Joli Cottage

Double en bois, avec dépendances à deux étages.

Nos 2213 et 2215 rue Baronne

Les résidences commodes et bien bâties, en bois et à deux étages,

Nos 2219 et 2221 rue Baronne

—ET—

Un Bel Ilet de Terre

Dans le fond de la ville

Aux enchères publiques.

Dans l'affaire de Agnes Coyle vs Catherine Coyle, épouse de P. R. Rooney et als.

No 49,663—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureaux No 832 rue Commune—MARDI, 25 mai 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu de et conformément à un jugement rendu le 29 juin 1896 et signé le 3 juillet 1896, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, des propriétés foncières de valeur, à savoir—

1° Cottage pour bâtir, superbement situé, à l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, décrit comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qu'il y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou quelque sorte, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet No 270 borné par les rues Baronne, Philip, Jackson et Dryades. Le dit lot est désigné comme lot A 1 sur un devis et certificat d'arpentage fait par Edgar Pillié député voyer de ville, et daté le 21 mai 1896, annexé à un inventaire pris dans l'affaire intitulée "Agnes Coyle vs Catherine Coyle, épouse de P. R Rooney et als," No 49,663 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, par feu ant Rusélé Rouen, notaire, le 21 mai 1896. Le dit lot forme l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, et mesure 32 pieds de face à la rue Baronne, par 122 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles; et le dit lot est formé d'une partie des parties de front des lots originaux Nos 17 et 18.

2° La résidence désirable en bois, ardoisée et à deux étages No 2207 rue Baronne, retirée de la rue, contenant galerie devant et derrière, vestibule aux deux étages, salons doubles, salle à manger, cuisine, office et vaisselière et cinq chambres à coucher en haut et bâtisse à deux étages dans le fond, jardin de part et sur le côté. Le terrain est grand, ayant pavage en briques et pelouse sur le côté, le tout plus pleinement décrit comme suit:—

Une certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, portant le No 22 7 rue Baronne, dans les mêmes districts et ilets que et touchant la propriété, ci-dessus décrite désigné comme lot No 2 sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionnés fait par Edgar Pillié, député voyer de ville. La dite portion de terre commence à une distance de 32 pieds de l'encoignure des rues Baronne et Jackson, et mesure 59 pieds 5 pouces sur la rue Baronne par 122 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est composée de portions des lots originaux Nos 17 et 18.

3° Le joli cottage double bien bâti, en bois et ardoisé avec bâtisse à deux étages dans le fond, Nos 2213 et 2215 rue Baronne, adjoignant la propriété ci-dessus décrite retirée de la rue et entourée d'un joli grillage, ayant galerie devant et douze chambres en tout dans la bâtisse principale, trois citernes allées de chaque côté, cour de derrière et bâtisse à deux étages dans le fonds bâti avec des compartiments pour le bois et le charbon et une chambre en haut. Le terrain est grand et est plus pleinement décrit comme suit à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 2213 et 2215 rue Baronne, etc., et étant dans les mêmes districts et ilets que, et touchant à la propriété deuxièmement décrite et désigné comme Lot B 2 sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionnés et faite par Edgar Pillié, député voyer de ville. Le dit lot de terre commence à une distance de 91 pieds 5 pouces de l'encoignure des rues Baronne et Jackson, et mesure 37 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur la rue Baronne, par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Jackson, la séparant du lot A 2, de 122 pieds 9 pouces, ensuite à angle droit sur une première ligne de fond 28 pieds 7 pouces et 6 lignes, ensuite à angle droit sur la deuxième ligne 9 pieds et 1 pouce; et le dit lot a une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Philip, le séparant du lot C 2, de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes, et est composé des parties au fond des lots originaux Nos 17 et 18 et d'un petit morceau du lot original No 21.

4° Les élégantes, commodes et substantielles résidences doubles à deux étages en bois et ardoisées Nos 2219 et 2221 rue Baronne, y touchant, retirées de la rue et avec un joli grillage, contenant galerie double devant, vestibule aux deux étages, salons doubles, salle à manger, cuisine, office et vaisselière et cinq chambres à coucher en haut de chaque côté; chambre de bain avec cabinet; le tout tapissé avec goût; bâtisse à un étage dans le fond avec une chambre de plus de chaque côté. Les terrains sont grands, pavés en Schillinger, parterres ornés pelouses sur le côté et au fond etc., plus pleinement décrit comme suit à savoir:—

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations portant les numéros municipaux 2219 et 2221 rue Baronne, etc, située dans le même district et ilet, et touchant la propriété troisièmement ci-dessus décrite, désignée comme lot C 2 sur un plan et certificat de voyer ci-dessus mentionné fait par Edgar Pillié, député voyer de ville. La dite portion de terre étant à une distance de 129 pieds 1 pouce et 6 lignes de l'encoignure des rues Baronne et Jackson, et mesurant 61 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Baronne sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes, et est composé de presque du tout du lot original désigné par le No 21. Ces splendides résidences sont commodes, ayant le plafond très élevé et sont tous bien ventilés.

5° Un certain ilet de terre composé de dix-huit lots de dimensions variés, numérotés de 1 à 18 inclusivement borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Melpomène et Thalie, et une ligne qui le divise des autres propriétés acquises par John Coyle, le 25 juin 1888, conformément à un acte passé pardevant N. B. Triat, notaire.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1897, en sus du prix de leurs adjudications, et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix de leur enchère pour lier la vente.

Actes de ventes pardevant Rus. Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 avril—24—mai 2 9 16 23 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Magasin et Résidence en Bois

A DEUX ETAGES,

Nos 600 et 602

Rue Félicité, coin St-Thomas,

—ET LA—

Désirable Résidence Double

A DEUX ETAGES.

Nos 1813 et 1817 rue St-Thomas

dans l'affaire du Couvent St-Alphonse de la Merci et ais vs l'Asile Catholique des Orphelins Ste-Marie.

929—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, 8 juin 1897, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement en partage de l'Hon. N. H Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, paroisse d'Orléans, et rendu le 27 avril 1897 et signé le 3 mai 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

1° Le désirable magasin en bois à deux étages, Nos 600 et 602 rue Félicité, coin des rues St-Thomas et Constance: grand magasin, 6 chambres, hangars cite ne, cour à l'arrière, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Fulton ou St-Thomas Ste Marie et Chippewa, mesurant trente deux pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur et façade de quatre-vingt huit pieds plus ou moins sur la rue Fulton ou St-Thomas, lesquelles deux rues forment l'encoignure et étant la fée de la portion des lots de terre désigné par le No Un sur un plan dressé par M Moelhausen voyer, le 20 mai 1845, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire public en cette ville.

2° La résidence double en bois à deux étages à l'arrière, Nos 1813 et 1817 rue St-Thomas, contenant 4 chambres, citernes, cour, etc, décrite comme suit à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Fulton ou St Thomas Ste-Marie et Chippewa, à l'arrière de la propriété ci-dessus décrite, mesurant cinquante-quatre pieds de face à la rue Fulton ou St-Thomas sur une profondeur de trente-deux pieds plus ou moins, et étant la portion à l'arrière du dit lot No un sur le plan ci dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans de crédit pour billets portant 8 pour cent par an d'intérêt et hypothèques spéciales et privilèges du vendeur et les clauses usuelles; l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant B. Rouen, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

8 mai—8 9 16 23 30—juin 6 à date

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District, portant l'anc en No 39 rue Polymnie, entre St-Charles et Prytanée.

John J. Kuhn vs John S. Tonry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,012—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier district de cette ville, JEU 1, 27 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Polymnie, Prytanée, Footerpe et St Charles, le dit morceau de terre formant une partie d'un lot No trente de l'ilet No 75, conformément au plan original du faubourg Annonciation, déposé en l'étude de B. P. Cairs, ancien notaire en cette ville, mesurant au pied français, quinze pieds plus ou moins de face à la rue Polymnie sur une profondeur de cent vingt pied, connu comme le local vieux No 39 rue Polymnie et étant la moitié la plus près de la rue St-Charles de la propriété acquise par W. M. Grant de Isaac Lauenber